L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 AOUT 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 24 AOUT 1848.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT:

ZACHARY TAYLOR

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:

MILLARD FILLMORE.

DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

[illegible] JACQUES TOUTANT. [illegible] J. P. BENJAMIN. [illegible] MANUEL J. GARCIA. [illegible] C. ADAMS, Jr. [illegible] JOHN MOORE. [illegible] JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples. Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud. MILLARD FILLMORE.

MM. VAN BUREN, POLK ET CASS.

Les habitans du Sud ont été les victimes d'une odieuse trahison. Nous avons jeté hier un premier cri d'alarme; nous le répétons aujourd'hui. Nos institutions et nos fortunes ont été livrées par M. Polk à la merci des fanatiques du Nord.

Que penser de ce président dont les journaux démocrates publient depuis quatre ans les éloges? Homme du Sud, il n'a pas hésité à faire cause commune avec le Nord et à signer une loi qui proscrit l'esclavage. Le nom de M. Polk sera désormais placé à côté de celui de M. Van Buren. Tous les deux sont des traîtres; tous les deux ont jeté le masque et se sont imposé un nouveau rôle depuis qu'ils n'ont plus besoin du suffrage des propriétaires d'esclaves.

Les hommes qui prônaient jadis M. Van Buren, qui défendent encore en ce moment M. Polk, sont ceux qui nous recommandent M. Cass. Il ne manquerait plus que ce dernier pour former une trinité d'abolitionistes et hâter la ruine du Sud. Mais les leçons de l'expérience ne seront pas perdues pour nous. Trahis deux fois par des présidents démocrates, nous ne nous exposerons pas à l'être une troisième fois.

M. Polk qui a frappé de son veto des mesures utiles, refuse de s'opposer à un bill qui introduit une funeste doctrine dans notre législation. Nous avons peine à comprendre cet excès de folie. En sanctionnant le proviso-Wilmot, le président a mis entre les mains des abolitionistes une arme terrible. Ils marcheront désormais d'empiètemens en empiètemens, et Dieu sait à quels moyens il nous faudra recourir pour défendre les institutions dont la constitution nous garantit la jouissance. Le proviso-Wilmot est une clause inconstitutionnelle: M. Polk ne devait donc pas l'approuver. Mais il a jugé dans sa haute sagesse que l'Oregon ne pouvait pas se passer de gouvernement pendant trois ou quatre mois. Il a mieux aimé violer le pacte fédéral que de ne pas envoyer immédiatement un gouverneur sur les bords de la Columbia.

Il y a plus. En approuvant l'insertion du proviso-Wilmot dans le bill de l'Oregon, M. Polk a reconnu au Congrès le droit de statuer sur la question de l'esclavage. Il est impossible de prévoir les désastreuses conséquences que peut avoir la signature qu'il a apposée à cette loi du malheur. M. Polk a porté peut-être le premier coup de marteau à l'Union. Il a commencé l'œuvre de destruction, que tous les malheurs à venir retombent sur sa tête.

Lorsqu'il s'agira maintenant d'organiser le gouvernement d'un territoire, les abolitionistes du Congrès ne manqueront pas d'y interdire l'esclavage. Ils ont un précédent qu'ils invoqueront avec d'autant plus de raison qu'un président, choisi parmi les citoyens du Sud, a contribué à l'établir. Le Nouveau Mexique sera peut-être érigé en Etat libre; Dieu veuille que le général Taylor arrive à la présidence pour déjouer les manœuvres abolitionistes. M. Cass serait entre les mains de ces derniers un instrument bien plus docile que M. Polk, car il a déjà manifesté son horreur de l'esclavage et défendu les principes de la *liberté universelle*.

Espérons pour le Sud, espérons pour le sort de notre commune patrie, que M. Cass ne sera pas porté au pouvoir. Ceux qui ont à cœur le maintien de l'Union, ceux qui aiment véritablement leur pays, ont un grand devoir à remplir: c'est d'éloigner de la présidence un homme qui pourrait combler la mesure du mal et parfaire l'œuvre fatale commencée par M. Van Buren et M. Polk. Car, nous l'avons souvent dit et nous le répétons, M. Cass est un ABOLITIONISTE. Il l'a été et il ne cessera pas de l'être malgré son épître équivoque à M. Nicholson. Le Sud ne peut pas confier ses intérêts à un citoyen qui a simplement *lieu de croire qu'un changement s'est opéré chez lui* sur la question de l'esclavage.

Habitans du Sud! souvenez-vous que les démocrates du Nord vous ont trahis. Souvenez-vous qu'ils se rallient tous à la candidature de M. Van Buren dans l'espoir de déférer le choix d'un président à la Chambre des Représentans. Souvenez-vous que deux présidents démocrates, M. Van Buren et M. Polk, viennent de se prononcer contre vos intérêts.

Rappelez-vous aussi que l'élection du général Taylor est votre seul espoir. La lutte est franchement engagée entre le Nord et le Sud, entre les Etats où l'esclavage n'existe pas et ceux où il existe. Vous ne pouvez triompher qu'en portant le général Taylor à la présidence.

M. Polk, dans le message qu'il a adressé au Congrès au sujet du bill de l'Oregon, tient le langage suivant:

"Une seule question importante pouvait agiter le pays. Elle peut mettre en danger notre glorieuse Union et compromettre la source de notre grandeur et nos saines institutions politiques. Cette question vitale est celle de l'esclavage. Dans ces Etats à esclaves, cette question n'embrasse pas seulement des considérations de droit de propriété, quelqu'important d'ailleurs que ce droit puisse être; mais elle remonte beaucoup plus haut et implique en soi la paix domestique et la sécurité de chaque famille."

Et c'est après avoir approuvé le proviso-Wilmot qu'il ose adresser de semblables paroles au pays! Oui, la question de l'esclavage peut mettre l'Union en danger. Est-ce pour cela que M. Polk a proscrit l'esclavage? Nous savons bien que le travail forcé est parfaitement inutile dans l'Oregon et qu'on ne songera jamais à l'y introduire. Mais c'est justement là ce qui rend plus significatif l'acte des abolitionistes du Congrès. Sachant que l'esclavage ne serait jamais introduit dans l'Oregon, ils n'en ont pas moins inséré dans le bill le proviso-Wilmot. C'est un précédent dont ils tireront parti plus tard. Le devoir du président était de s'opposer à ce premier empiètement, de ne pas reconnaître au Congrès le droit de statuer sur l'esclavage. Mais les regrets sont aujourd'hui inutiles; le Sud a été sacrifié, et les fanatiques du Nord triomphent, grâce à la trahison du président.

Et maintenant, que les propriétaires d'esclaves prennent garde à Cass, l'abolitioniste.

CAROLINE DU NORD.

Nous avons reçu hier le *Raleigh Register* du 16. Il renferme les retours de tous les comtés de la Caroline du Nord, excepté deux. Le vote total est comme suit: Manly, 39,616; Reid, 38,772. La majorité whig est donc de 844. Les deux comtés dont nous n'avons pas encore les retours ont donné en 1844 une majorité locofoco de 206 voix. Il restera toujours à Manly une majorité de cinq à six cents voix. Les whigs ont en outre deux voix de majorité à la législature.

Nos amis ont donc triomphé. Et pourtant avec quelle bruyante allégresse les locofocos célébraient il y a quelques jours leur prétendue victoire dans la Caroline du Nord. Voilà ce que c'est que de se fier aveuglément aux dépêches télégraphiques. Quel dommage que nos adversaires n'aient tiré du canon que dans les colonnes de leurs journaux!

Comté de Stanly.—Le comté de Stanly, dans la Caroline du Nord, a donné au candidat whig [illegible] et au candidat Locofoco 25. A la dernière élection du comté, Manly a obtenu 190 voix et Reid 1. Vive le comté de Stanly!

—Le *Louisville journal* pu[illegible] comtés. Le gain whig y est de [illegible]

Une transposition dans l'ordre des matières a rendu l'article suivant, que renfermait notre dernier numéro, parfaitement inintelligible. Nous le reproduisons, parce que la question qui y est traitée est d'une extrême gravité.

ADOPTION DU PROVISO-WILMOT.

UNE TRAHISON.

Nos craintes ne se sont que trop réalisées. Il y a longtemps que nous avons signalé à nos lecteurs les voies funestes où marchent les locofocos du Nord. Ils viennent de jeter le masque et d'accomplir un acte qui retentira à la Louisiane et dans les Etats voisins comme un funèbre tocsin.

Le proviso-Wilmot a été voté par les deux Chambres du Congrès et *sanctionné par le président* DÉMOCRATE *Polk!*

Il s'agit, on le sait, du bill relatif à la création d'un gouvernement pour le territoire de l'Orégon. Le Sénat avait d'abord introduit dans le projet de loi ce que l'on est convenu d'appeler le *Compromis du Missouri*. La Chambre élimina à une forte majorité la clause du compromis et y substitua le proviso-Wilmot. Le bill revint par conséquent devant le Sénat. M. BENTON proposa alors d'abandonner la clause du compromis et de voter le projet de loi avec le proviso-Wilmot. Cette étrange proposition fut adoptée à une majorité de 29 voix—onze whigs et DIX-HUIT DEMOCRATES. Voici les noms de ces derniers.

Allen, BENTON, Bradbury, Breeze, Bright, Cameron, Dickinson, Dix, Douglass, Dodge, Felch, Fitzgerald, Hale, Hamlin, Hannegan, HOUSTON, Niles et Walker.

Deux sénateurs du Sud, M. Benton (du Missouri) et M. Houston (du Texas) ont accepté le proviso-Wilmot! Ces deux hommes sont des partisans effrénés de M. Cass, et tous deux ils aspirent à la prochaine candidature présidentielle. Ils ont trahi le Sud, ils ont trahi leurs commettans! M. Benton a montré une audace inconcevable. C'est lui qui a proposé de maintenir le proviso contre l'esclavage.

Nous le répétons, les démocrates du Nord viennent de prendre une attitude dont nous devons à juste titre nous effrayer.

Mais ce qui nous étonne et nous indigne à la fois, c'est que M. Polk, propriétaire d'esclaves, ait consenti à devenir un instrument passif entre les mains des abolitionistes. Il pouvait apposer son veto au bill, lui qui a tant abusé du veto, il a mieux aimé le signer, *afin de ne pas laisser l'Oregon pendant quatre mois sans gouvernement*. En vérité, si ce n'est là une trahison indigne c'est une folie cruelle. C'est la première fois que la législature nationale vote solennellement une loi contre l'esclavage. Il était réservé à M. Polk, citoyen du Sud et président DÉMOCRATE, d'approuver cet acte qui est une première atteinte portée à nos institutions.

Nous sommes trahis—trahis par M. Polk, trahis par les locofocos du Nord.

Il est évident que si M. Cass eût fait encore partie du Sénat, il aurait voté avec tous ses collègues du Nord. Mais ce n'est là qu'une supposition, dira-t-on. Sans doute, mais qui oserait dire que M. Cass, dans l'hypothèse que nous venons d'établir, n'eût pas approuvé le proviso-Wilmot. Les deux sénateurs du Michigan, Felch et Fitzgerald, ont voté pour cette clause fatale.

Il y a quelque temps les journaux locofocos du Sud se sont élevés avec raison contre l'insertion du proviso-Wilmot dans le bill des territoires; nous verrons s'ils auront la témérité de défendre cette clause aujourd'hui que M. Polk n'a pas craint de la sanctionner.

Que le Sud ouvre les yeux. Un président démocrate, propriétaire d'esclaves, vient de ratifier le proviso-Wilmot! Qu'attendre donc de M. Cass, homme du Nord, qui a déjà avoué ses sympathies pour l'abolitionisme et qui, dans sa brochure sur le droit de visite, s'est prononcé énergiquement contre l'esclavage?

Nous sommes menacés dans nos institutions, dans notre avenir. L'élévation de M. Cass au pouvoir est un danger qu'il faut conjurer à tout prix. Les habitans du Sud doivent se rallier en masse autour du général Taylor et le porter à la présidence de l'Union. C'est le seul espoir de salut qui nous reste.

Illinois.—La *Tribune* du 14, publie deux dépêches de l'Illinois. L'une est datée de Springfield, 11 courant, et annonce l'élection de Scammon, whig, dans le district de Chicago. L'autre, transmise de Buffalo, en date du 14, affirme que Wentworth a été réélu. La *Tribune*, qui ne soutient pas la candidature du général Taylor, publie les lignes suivantes:—"Le colonel Baker, whig, est, dit-on, élu dans le district de Galena, à une majorité de 1500 voix. Ainsi, sur sept membres que l'Illinois envoie au Congrès, quatre au moins seront des volontaires revenus du Mexique, à savoir Bissel, Richardson, Harris et Baker. Quatre sur sept! c'est d'un excellent augure pour le général Taylor."

UNE NOUVELLE ADHÉSION.

Il y a quelques jours nous nous félicitions de voir la *Patria*, l'organe de la population espagnole de notre ville, arborer au haut de ses colonnes les noms de Taylor et de Fillmore. C'est aujourd'hui le tour de l'*Orléanais*. Ce journal vient de se rallier à la cause de nos candidats. Nous accueillons avec plaisir ce nouveau champion, certains qu'il mettra au service des whigs la légitime influence qu'il exerce dans une partie populeuse de la Nouvelle-Orléans. Voici comment l'*Orléanais* explique ses préférences:

"Après avoir examiné attentivement les dogmes des trois partis qui se disputent la première place de la République, nous avons irrévocablement donné la préférence à l'homme de la Louisiane, et les noms de ZACHARIE TAYLOR de la Louisiane, et de MILLARD FILLMORE de New-York, comme président et vice-président des Etats-Unis, figureront dorénavant en tête de notre modeste feuille. Puisse notre faible concours contribuer au succès d'une si belle cause.

Ces deux éminens personnages sont destinés à préserver nos institutions des atteintes terribles qu'elles ont reçues depuis quelques années par les droits que s'est arrogés le pouvoir exécutif. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les moyens insidieux qu'on a employés, aient entraîné une grande masse du peuple dans ce parti si funeste à ses intérêts.

L'autorité de Madison, de Jefferson, de Franklin et de tous les pères de la République nous prouve que la Constitution n'a accordé le veto à l'exécutif que pour en faire un usage modéré et non pour s'en faire une arme contre la puissance du Congrès.

Une telle interprétation du veto est entièrement contraire à l'esprit et à la lettre de la loi.

Les présidents Tyler et Polk ont imité le roi d'Angleterre en refusant de donner leur approbation aux lois du Congrès quand ces lois étaient nécessaires au bien public.

M. Cass est en faveur du principe subversif, et s'il est élu, ce sera le président d'un parti, d'une faction, et non le président du peuple.

Si je suis élu, dit le général Taylor: "Je ne veux pas être le président d'un parti, je veux être indépendant." Puis il ajoute: "Le veto donné au président par la Constitution, est un pouvoir éminemment conservateur, mais dans mon opinion, l'exécutif ne doit s'en servir que dans le cas de violation flagrante de la constitution ou d'un besoin manifeste de considération par le Congrès. Je pense depuis plusieurs années que les opinions et les vues de l'exécutif ont exercé une influence préjudiciable sur le corps législatif. Je crois que notre système est en danger de dévier considérablement de sa véritable théorie. Les opinions personnelles de l'homme qui aspire à la première place de la République ne doivent point s'immiscer dans l'action du Congrès quant à ce qui concerne la politique intérieure."

De telles opinions sont ce qu'il y a de plus pur en républicanisme et recommandent le vieux général à tous les amis de la liberté constitutionnelle."

ARRIVÉE DU CAMBRIA.

Une dépêche télégraphique publiée hier dans le *Picayune*, annonce l'arrivée du *Cambria* à New-York. Ce steamer a quitté Liverpool le 5 du courant. L'Irlande s'est insurgée. Beaucoup de sang a déjà été versé. L'avantage est restée aux royalistes.

Incendie à Albany.—Une dépêche télégraphique apporte la nouvelle qu'un grand incendie a éclaté le 18 de ce mois à Albany. Cinq cents maisons ont été réduites en cendres, et la perte est estimée à deux millions de piastres.

(Correspondance de l'Abeille.)

WASHINGTON, 14 août 1848.

Le Congrès s'est enfin ajourné conformément à la résolution conjointe, et les deux tiers des membres sont déjà en route pour se rendre chez eux. La clôture de la session a eu lieu au milieu d'une assez grande confusion.

Samedi, le président a transmis un message à la Chambre des Représentans en réponse à la résolution de M. Cocke qui demandait un état des salaires payés à M. Cass et au général Taylor. L'état fourni par M. Polk est loin d'être exact. Les chiffres ont été groupés par M. McCalla, second auditeur du trésor. On connaît M. McCalla!

L'adoption du bill de l'Oregon et les circonstances dont le vote a été accompagné ont créé une sensation extraordinaire dans les cercles politiques de Washington. Les locofocos du Sud se proposaient de tuer le projet de loi [illegible] leurs discours; ils voulaient [illegible] comme l'avait avoué M. Foot lui-même dans le cours des débats. Ils se sont couverts de ridicule en n'exécutant pas leurs menaces, et ils n'ont fait qu'humilier le Sud.

Avant de rapporter les scènes scandaleuses qui ont eu lieu au Sénat samedi soir et dimanche matin, je rappellerai brièvement quelques faits. Ils ont une grande importance pour le Sud et serviront à démontrer le peu de sincérité des locofocos sur la question de l'esclavage.

Lorsque le Sénat eut appris que la Chambre des Représentans avait refusé d'accepter le compromis du Missouri, M. Benton, sénateur du Sud et locofoco, proposa au Sénat de ne pas insister sur l'adoption du compromis. Cette motion souleva un long débat; la discussion dura vingt-quatre heures, et se termina par un vote en faveur de la proposition. Ceux qui ont voté pour le bill avec le proviso-Wilmot sont MM. Allen, Baldwin, Benton, Bradbury, Breese, Bright, Cameron, Clarke, Corwin, Davis (du Massachusetts), Dayton, Dodge, Dickinson, Dix, Douglas, Felch, Fitzgerald, Green, Hale, Hamlin, Hannegan, Houston, Miller, Niles, Phelphs, Spruance, Upham, Walker, Webster—29. *Ces membres sont ainsi classés:* 17 locofocos, 11 whigs et 1 abolitioniste. Ceux qui ont voté contre le bill sont: Atchison, Badger, Bell, Berrien, Borland, Butler, Calhoun, Davis (du Mississippi) Downs, Foot, Hunter, Johnson (du Maryland) Johnson (de la Louisiane), Johnson (de la Géorgie). Lewis, Mangum, Mason, Metcalfe, Pearce, Rusk, Sebastian, Turney, Underwood, Westcott, Yulee—25; 17 locofocos et 8 whigs. MM. Atherton, Clayton, King et Sturgeon étaient absens.

Ainsi donc, malgré les protestations des locofocos du Nord tous ont voté pour le proviso-Wilmot, tous se sont laissé égarer par cet esprit de fanatisme que la nomination de M. Van Buren n'a fait qu'encourager.

Les scènes du samedi soir sont déjà connues. Il est donc à peu près inutile de rendre compte de l'affront que M. Benton a fait à M. Butler. Celui-ci s'était plaint de la publication dans le *New York Herald* de certaines résolutions présentées par M. Benton dans une séance à huis-clos. Ces résolutions avaient rapport à la nomination du général Kearney. M. Benton comprit qu'on l'accusait d'avoir violé le secret d'une délibération secrète, et de là sa colère et ses injures.

M. Butler sut répondre à l'insulte. Avant que M. Benton n'eût quitté le Sénat, il lui envoya un message exigeant des explications. La réponse ne fut pas satisfaisante. M. Foot fut alors chargé de porter un défi à M. Benton. A la demande du sénateur du Missouri, M. Foot fut éliminé et l'on choisit un autre ami. Il n'y a pas eu depuis de communications entre les parties, et il y a quelques heures, on a appris avec étonnement que des mandats d'arrestations avaient été décernés contre MM. Benton et Butler. Qu'est-ce qui en résultera? Le sénateur de la Caroline du Sud paraît bien décidé à arriver à ses fins.

La conduite de M. Benton dans cette affaire est étrange. Il ne s'est pas hâté d'accepter le défi qu'on lui adressait, et quant à l'intervention de la police, on croit qu'elle a eu lieu à la requête d'un des membres de la famille.

Le président a signé aujourd'hui le bill de l'Oregon avec le proviso-Wilmot, et a trahi de la sorte les institutions du Sud.

Le général Shields a été nommé gouverneur de l'Oregon. H.

Chronique Locale.

VAGABONDES.—Ellen McGuire, Mary Osborn et Juliana Burns, trois grâces appartenant à la société de Bacchus, ont été envoyées par le recorder Genois devant la cour du 1er district, comme vagabondes incorrigibles, se faisant trop souvent ramasser ivres dans les rues.

ASSAUT ET BATTERIE.—Le recorder Genois a envoyé par devant la cour du 1er district, le nommé Arthur Murphy, pour avoir assailli et violemment battu deux individus; l'un d'eux étant assez gravement blessé a été envoyé à l'hôpital.

Nous ne regrettons pas, dit un journal français, que la constitution n'ait point été faite précipitamment. Naguère de tristes influences auraient pesé peut-être sur les délibérations de l'assemblée nationale.

Mais aujourd'hui, les circulaires trop fameuses ne sont plus qu'un souvenir; les plans des utopistes sont jugés; l'ordre se rétablit dans les rues; les ateliers nationaux sont dissous; l'émeute a été réprimée; le gouvernement comprend ses devoirs et les remplit; aucune préoccupation immédiate n'ôte aux représentans la liberté de leur pensée ou de leur vote; c'est donc le moment pour eux de s'acquitter de la mission spéciale que le pays leur a confiée.

Après une attente déjà longue et rendue plus pénible par de cruelles épreuves, la France a besoin de savoir à quelles institutions elle va être soumise; elle veut sortir d'un provisoire qui entretient les doutes, l'inquiétude et l'agitation; elle répond à ceux qui lui demandent d'être confiante: "A qui et à quoi voulez-vous que je me confie? Je ne crois pas, comme Athènes, *aux dieux inconnus*."

Les étrangers eux-mêmes, pour traiter avec nous, pour renouer d'anciennes relations commerciales et politiques, attendent que notre gouvernement soit assis, organisé, et mis en activité. Tant qu'ils nous verront sans constitution, ils en seront réduits sur notre compte aux conjectures, et avec nos ambassadeurs comme avec nos négociants, ils se tiendront sur la réserve; de là une cause d'impuissance pour notre diplomatie et d'inaction pour notre commerce.

Depuis quatre mois, la République est proclamée, mais elle n'existe point encore parmi nous; elle ne peut être fondée que par la loi souveraine émanée du vote libre et régulier des représentans de la nation. C'est là une des nécessités auxquelles il est urgent de satisfaire. Les questions de détail, les propositions individuelles, les problèmes mal étudiés qui, chaque jour, encombrent le bureau de l'assemblée et sollicitent vainement son attention, ne sont qu'un obstacle et un retard apporté à l'accomplissement d'un devoir sacré. Les conférences mêmes des bureaux, auxquelles on avait eu l'idée de recourir pour rendre ensuite les délibérations, sur le texte de la constitution, plus rapides, n'auront eu, nous le craignons du moins, qu'un résultat tout contraire. Elles se prolongent indéfiniment sans amener aucun accord sur les points principaux qui sont débattus; et il n'est pas une des graves questions ainsi agitées à huis-clos qui ne doive l'être de nouveau en présence du public. Que le rapporteur se hâte donc de préparer son travail et que l'assemblée soit bientôt mise en demeure de statuer définitivement, car les intérêts généraux seront en souffrance tant que nous ne serons pas sortis de l'incertitude et du provisoire.

LITTERATURE.

DICTIONNAIRE DÉMOCRATIQUE.—MANUEL DU CITOYEN.

On ne saurait disconvenir d'une chose, c'est qu'il est très important de s'entendre sur les mots. Combien d'expressions mal comprises ont jeté des désordres interminables dans la société, que de haines furieuses se sont emparées d'un néologisme épuisé pour attaquer des intérêts opposés, ou qui paraissaient tels, et ont rendu la lutte inévitable et terrible, par le seul fait d'une dénomination ennemie! La majorité des hommes est ainsi faite, qu'elle adopte sans réflexion, comme on adopte un drapeau, quelque terme élastique qui se prête à ses passions, et qu'il n'est pas de fureurs auxquelles certaines appelations vagues et incohérentes ne puissent donner lieu à de certaines époques. Nous ne parlons pas des querelles littéraires qui se résolvent la plupart du temps par des injures mutuelles; nous avons en vue les discussions politiques plus dangereuses parce qu'elles ont pour aboutissement de sanglantes exécutions. Prenons le mot *aristocrate*, par exemple; que de victimes n'a-t-il pas faites! que de pauvres diables qui n'avaient ni richesses, ni bien, ni influence, ni rien de ce qui constituait l'ancienne aristocratie, ont péri par suite d'une suspicion hasardée, et d'un mot tout fait contre lequel se débattait en vain leur innocence!

Ce n'est donc pas sans raison que M. Francis Wey s'écrie dans la préface de son *Dictionnaire démocratique*, que les mots mal interprétés ont fait couler plus de sang que les épées. Il lui a paru essentiellement utile d'élucider, au début d'une république née, les mots qui ont servi à la fonder et qui sont destinés à la maintenir, afin que chacun puisse se faire une idée exacte des choses, et que les erreurs de l'ignorance seraient par là diminuées. C'est bien assez de la calomnie qui sait trop ce qu'elle veut; il est bon d'éviter les fausses interprétations. M. Francis Wey, qui a déjà fait de longs travaux sur les révolutions du langage, dont il a publié une intéressante histoire, s'est appliqué à chercher le remède aux dangers d'une phraséologie mal comprise; il offre, comme résultat de ses recherches, un dictionnaire raisonné du langage de la démocratie, étude primaire véritablement utile à un grand nombre d'hommes de notre temps, que la dernière révolution a appelés sans préparation à la vie publique.

Nous suivrons l'auteur dans quelques unes de ses explications quelquefois justes, quelquefois sophistiquées, mais toujours ingénieuses. Examinons d'abord avec lui la différence existant entre un pays qui a des *libertés* et un pays qui a la *liberté*. Voilà une question plus grave qu'elle ne semble! Un pays qui a des *libertés* n'est pas *libre*. Il ne possède que des concessions octroyées peu à peu et à regret par son gouvernement à ses besoins énergiquement exprimés. Tel a été jusqu'à ce jour l'état de la France. Nous n'avions eu que des *libertés*, la *liberté* jamais, ou à de rares intervalles. C'est pour la conquérir définitivement que la dernière révolution s'est opérée. *Les Etats-Unis* seuls, parmi les nations, jouissent tranquillement de leur liberté, car la nôtre ne nous est encore apparue qu'au milieu des éclairs et des orages, comme Dieu aux Hébreux sur le mont Sinaï. M. Francis Wey résume ainsi cette pensée: le terme de *libertés*, avec son pluriel dérisoire n'est que la dorure d'une cage; en effet, la liberté est un droit sacré, et ce mot ne peut être synonyme de concession, de privilège ou de faveur. Voilà donc un pluriel à rayer de nos dictionnaires politiques! Maintenant, qu'est-ce que ce droit de la *liberté*? La liberté est le droit de n'être opprimé par personne, à la condition de n'opprimer personne soi-même, condition généralement peu observée, chaque homme étant fort disposé à se soustraire à l'oppression, mais non moins disposé à opprimer autrui, ce qui rend et rendra peut être longtemps encore l'exercice de la *liberté* extrêmement difficile.

C'est pour ce motif que les philosophes et les penseurs ont ajouté au mot de liberté deux corollaires indispensables, les mots d'*égalité* et de *fraternité*, inscrits plus profondément sur le frontispice de nos monumens qu'ils ne sont gravés dans nos cœurs. L'*égalité* a détruit les privilèges, mais elle reconnaît parfaitement le droit que tout homme a d'obtenir, par le travail, le mérite et le dévouement, plus de pouvoir, de dignité, de richesse dans l'intérêt commun, contrairement à l'idée égoïste qui se figure que l'égalité consiste dans [illegible] de la fortune publique [illegible] à chacun; illusion [illegible] véritable, source de bien des maux. Quant à la fraternité, elle s'explique d'elle-même, et nous n'avons pas besoin de rappeler que la *fraternité ou la mort* est une terrible plaisanterie de nos aïeux dont il est permis de contester le bon goût. La fraternité de Caïn est une affreuse fraternité, punie par Dieu en tout temps. Il serait à désirer que le sentiment de la fraternité se développe particulièrement chez les hommes, non pas celui qui se manifeste seulement par la charité évangélique, car l'aumône, quoique bonne, est une semence improductive, mais celui qui aide loyalement son semblable à prendre dans le monde la place au soleil qu'il y doit occuper.

Nous trouvons souvent, chez les anciens écrivains de la monarchie, le mot de *République*, dans le sens de la chose publique, quoiqu'il y eût un roi à la tête de l'Etat; le mot a effarouché à mesure que la chose publique est devenue la chose du roi, et s'est vu proscrit jusqu'à ce qu'il ait été rétabli par la révolution de 89, moins le roi. Le mot est bon, pourquoi *s'en effrayer*? pourquoi ne le voir qu'à travers des souvenirs sinistres? pourquoi le rendre responsable de tous les désordres qui se sont agités autour de lui? C'est un mot martyr. Il est temps de se réconcilier franchement avec ce mot, qui dit une bonne chose, même sous les rois.

L'*ordre* a été bien apprécié par M. Francis Wey: "Dans les momens de division, dit-il, "chaque parti dominant fait appel à l'ordre. "L'ordre imposé par un parti, c'est l'usurpation "régularisée; mais l'ordre véritable a pour base "la *légalité*, qui a son tour a pour sanction la "*liberté*." Voilà l'ordre, en effet; malheureux, lorsqu'il est fondé sur la compression; heureux, lorsque l'intelligence qui gouverne sait prévenir, en répandant le bien-être universel, les résistances coupables.

Doit-on abolir les mots de *monsieur* et de *madame* pour les remplacer par ceux de *citoyen, citoyenne*? M. Francis Wey prouve sans peine que ce serait une absurdité. Le bon sens public a déjà fait justice de ces vieilleries d'une autre époque tolérables alors que *monsieur* et *madame* étaient en quelque sorte des titres que l'on n'accordait pas à tout le monde, mais qui ne sont plus dans nos mœurs. M. Francis Wey fait voir d'ailleurs que c'est compromettre le mot de citoyen, dont la signification est exacte, que de s'exposer à l'appliquer à un étranger qui n'a jamais eu de droits dans notre pays, ou à quelque forçat libéré qui n'en a plus. "*Monsieur*, ajoute-t-il, ne représente qu'une convention banale, le *citoyen* implique une dignité. Moins on "abusera du mot, plus il conservera de sa valeur." Cela est parfaitement juste, et que penserait-on de vous, si voulant parler d'un grand *monsieur*, il vous échappait de dire: C'est un grand citoyen! Conservons donc les termes de *monsieur* et de *madame* que réclame la politesse française, et n'employons ceux de *citoyen* et de *citoyenne* qu'à bon escient, si tant est même que le mot de *citoyenne* puisse avoir cours dans les formules de la civilité.

Il est un mot dont les artistes ont singulièrement abusé; c'est le mot *bourgeois* appliqué à une classe d'hommes plus occupés d'ordinaire des intérêts positifs que des spéculations désintéressées, ayant pour but la gloire ou la satisfaction de soi-même. La politique a compté aussi ses bourgeois, amis du *statu quo*, et effrayés de toute modification sociale qui peut atteindre leurs tranquilles jouissances. M. Francis Wey, sans descendre à ces considérations, a pris le mot bourgeois dans son sens le plus étendu, et a démontré que la bourgeoisie politique n'existait plus du moment que tout le monde était citoyen; mais il y aura toujours pourtant des *bourgeois* pour les artistes. Ce seront ceux qui n'achèteront pas leurs tableaux. Le *peuple* aussi est un mot dont on a fait un étrange abus, et dont il faut espérer qu'on n'abusera plus.

Le peuple, dans une république, c'est l'ensemble qui fait le peuple; ce n'est pas l'habit qui fait le moine; ce n'est pas l'habit non plus qui fait le peuple; ce n'est pas le degré de fortune qu'il faut considérer davantage. Avec les mêmes droits, on est également du peuple. La classe pauvre n'a pas plus que la classe riche le privilège de se nommer le peuple, c'est en France la désignation de la totalité des Français, et quiconque parle au nom du peuple ne peut parler qu'au nom de la nation toute entière. Ainsi donc les orateurs qui s'appuient sur une partie quelconque de la population pour motiver leurs pétitions au nom du peuple, ont tort. Ils doivent désigner et dénombrer leurs cliens, et signaler leurs souffrances particulières, à moins d'empiéter sur la souveraineté populaire. "Chacun, dit Francis Wey spirituellement, au même titre fait partie du peuple, à l'exception des *prétendans au trône et des criminels*. Les uns et les autres prétendent s'excepter des devoirs et des droits de tous.

Les mots de *servilité* et d'*imitation* ont dû arrêter la plume de l'auteur, car la manie de l'imitation et la servilité des formes et des idées a malheureusement nui beaucoup au développement de l'individualité artistique et littéraire en France. La spontanéité, l'originalité ont une véritable peine à se faire jour au sein d'une société éminemment classique, [illegible] dans l'archéologie romaine, [illegible] cratie de toutes ces théories de l'antiquité latine, réminiscences d'une autre civilisation parfaitement stupides dans la nôtre. On tomba dans le paganisme, et quelques-uns de nos plus éloquents tribuns adressèrent leurs exclamations aux dieux immortels. Les fêtes de la République, qu'on a voulu renouveler dernièrement avec les bœufs à cornes dorées, étaient entachées de ridicule, et le bonnet phrygien n'a jamais convenu qu'aux pêcheurs du littoral des pays de l'occident. L'opinion publique a repoussé de nos jours avec juste raison cette multitude de journaux qui se sont plu à emprunter des titres rétrogrades. Attendu qu'il ne sied pas aux hommes de retourner à l'état de singes et de se faire les imitateurs de leurs devanciers, c'est vers l'avenir et non vers le passé que la statue qui représente notre époque doit avoir la tête tournée.

"Notre époque, ajoute l'auteur en élevant un peu le ton, est dissemblable de toutes celles qui l'ont amenée; elle doit être religieuse et fraternelle, pacifique et puissante. A une société aussi neuve, il faut des emblèmes nouveaux; le progrès incontesté de notre goût, de nos beaux-arts, leur donnera des grâces inconnues, et, jusqu'à [illegible] les symboles de l'harmonie générale et de la fraternité, ils n'offenseront aucun des organes de cette souveraineté dont chacun fait partie; ils symboliseront l'unité nationale; loin donc les mascarades de tout genre, les emblèmes surannés et les contrefaçons maladroites. Que l'esprit public prenne l'essor et cesse de respirer la poussière des tombeaux. Renonçons dans notre digne et sérieuse liberté à donner au monde la comédie historique; n'entravons pas les mémoires trop fidèles en y rapportant la vaine fantasmagorie des mélodrames épuisés; secouons le joug de l'imitation, cette dernière servilité de l'âme; fixons nos regards sur l'horizon qui s'entr'ouvre devant nous, et que nos pensées, libres de toute entrave, s'élancent vers l'avenir avec l'audacieuse et confiante simplicité qui est l'apanage de la force et de la conviction."

Le mot de *Convention*, célèbre dans notre histoire, a été emprunté aux Anglais comme synonyme d'assemblée. Convention chez nous signifiait seulement un accord, un pacte formé entre deux ou plusieurs personnes. La *convention nationale* était un barbarisme qui a reçu de terribles lettres de naturalisation.

La question des impôts est traitée par M. Francis Wey dans ses plus petits détails; il veut qu'on impose le luxe, et notamment les cachemires de l'Inde, les rivières de diamans, et jusqu'aux pianos des amateurs. C'est aller un peu loin. Sauf les amateurs de pianos qu'on verrait diminuer peut être, ce qui serait un service rendu à la société, il y aurait dans ces mesures particulières quelque chose de vexatoire peu digne d'une grande nation. Ce serait d'ailleurs assez maladroit, car les avares se soustrairaient aux impôts. M. Francis Wey compte peut-être trop sur la gloriole et l'amour propre des gens; en se figurant que l'impôt doublerait moralement non moins que matériellement la valeur de l'objet et qu'on mettrait de la vanité à le posséder, combien de révoltes intérieures cette loi n'amènerait-elle pas? En ce qui concerne les cachemires, par exemple, que de maris prendraient ce prétexte de l'impôt pour refuser le tissu des Indes à leurs femmes! Voyez donc quel trouble M. Francis Wey porterait dans les ménages avec son impôt.

Nous avons déjà expliqué à nos lecteurs le mot *icarien*, qui vient d'Icar, tout simplement personnage de l'invention de M. Cabet et baptisé par lui de ce nom. On s'obstine à croire, et M. Francis Wey a partagé *cette erreur*, que l'étymologie de ce mot remonte à Icare, fils de Dédale, qui se noya dans la mer Egée pour avoir voulu s'élever jusqu'au soleil avec des ailes faites de cire et de plumes d'oiseaux. On se plaît à y voir un symbole de la doctrine sociale de M. Cabet destinée à tomber dans l'eau. Il est juste de dire que M. Cabet n'y a pas pensé, car s'il y eût pensé, il aurait évité ces allusions peu flatteuses, au moment surtout où on le dit disposé à s'embarquer avec ses Icariens pour aller à la recherche de l'Icarie. M. Francis Wey a donc dépensé en pure perte, dans cette circonstance, son érudition théologique.

H. LUCAS.

Décédée le 22 août, à la paroisse St-Jean-Baptiste, à 6 heures de l'après-midi, après 10 heures de maladie, Mme MATHILDE BOZONIER MARMILLION, épouse de Marius Martin, âgée de 20 ans.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Barque Mazeppa, Thacker, pr New York.
Brick Picard, Johnson, pr Boston.

ARRIVÉS

Goelette Gov Bennet, Minor, de Pensacole.
Wm Ebbett, Fenel, de Pensacole.

STEAMERS.

Geo Worth, Charles, de Vicksburg.
Oregon, Hiern, de Mobile.
Albatross, Robertson, de Cincinnati.
Alhambra, Brickell, de Cincinnati.

MEMORANDA.

NEW YORK, 14 août—Arrivée, barque George-Henry, Cross, de la Nlle-Orléans.

BOSTON, 12 août—Expédiés, navires Plato, Beckett; et Washington, Snow, pour la Nlle-Orléans.

Ports étrangers.

LIVERPOOL, 24 juillet—Partis, navires Arthur et Oneco; 25, navire Bordholm, tous pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE, 28 juillet—Parti, navire Hartley, pour la Nlle-Orléans.

Arrivés à Liverpool, de la Nouvelle-Orléans, 23 juillet, navires Desdemona et Radius; 23, Albania et New-England; 24, Remittance, J. R. Pickins et Oswego; 25, Rochester; 26, Senator; 27, Lotis, Tirmill, Louisiana, et Colombo; [illegible]

Gibraltar, 4 juillet—Arrivée, navire, Hibbard, de la Nlle-Orléans.

LES Habitants du 7e District, 3re Municipalité, qui désirent appuyer l'élection du général Taylor, sont invités à se réunir samedi 26 courant à 7 heures 1/2 au jardin de Rough & Ready, encoignure Chemin du Bayou et Villeré, afin d'organiser dans ce District, un Rough & Ready Club. Pour les signatures, voir la partie anglaise de cette feuille. 24aout

Le navire Afghan, de Bordeaux, est prêt à décharger près du rail-road, 3e Municipalité. Les consignataires sont priés d'envoyer immédiatement leurs permis à bord, car toutes les marchandises dont les entrées ne seraient pas faites sous cinq jours, seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques. L. CANTIN. 23 aout [illegible] rue des Magasins.

On offre à louer une bonne nourrice, une jeune négresse parfaitement saine, bon sujet, ne parlant que l'anglais et ayant un enfant de 12 mois; elle peut facilement allaiter un autre enfant; les meilleures recommandations seront données quant à sa moralité et à son caractère. S'adresser au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans. 22 aout—3fs

INSTITUTION POUR LES PERSONNES DES DEUX SEXES. Sous la surintendance de Monsieur et Mme GOUBAULT.

CETTE Institution (dont on trouvera l'avis dans nos colonnes), a été fondée en 1837, et est recommandable par les soins intelligents que les Directeurs donnent aux enfants qui leur sont confiés. Les études s'y font dans les deux langues et ne laissent rien à désirer. Les prix pour les externes ont été réduits à $4 50 et à $7 pour deux élèves de la même famille. Les Parents sont invités à visiter l'Etablissement et à prendre des informations plus complètes des personnes dont les noms sont mentionnés sur l'avis. 29aout

A VENDRE, en débarquement du navire Afghan, venant de Bordeaux: 40 barriques vin St-Julien pour famille; 25 barils vin blanc Haut Sauterne, supérieur; 30 do do do D. Bonnequetti; 8 futailles cognac, bonne qualité. EN MAGASIN: 40 barriques vin vieux Roussillon; 15 do do de Louville; 20 do do do pour famille; 60 barriques vin de Bergerac vieux; 50 barils vin de Porto vieux; 30 do vin Madère. 8 quarts Cognac vieux, marque L. Coq. 25 barils vin blanc; 200 caisses absinthe suisse diverses marques; 30 do do Pauvegeol & Brunnon; 30 do kirchwasser do do; 100 do fruits à l'eau-de-vie, prunes et poires; 100 do cerises do do; 50 do fraisettes jus, marque Teysonneau; 200 do vin rouge St-Julien, bonne qualité; 30 do vin blanc et rouge, en demi-bouteilles, supérieurs; 30 do eau de fleurs d'oranger 6 estagnons, do; 500 milliers bouchons poissons; 30 do do réguliers; 200 damejeannes vides de 5 gallons; 100 paniers bouteilles vides de 22 et 24 onces; 6 caisses feutre pour doublage de navire. N. DUDOUYT. 24aout 13, rue Toulouse.

EAU-DE-VIE.—A vendre par le soussigné: 30 quarts de pipes cognac de J. J. Dupuy, 4me preuve. 20 demi do do do do. 10 quarts de pipes cognac de la marque Rastron Charruyer. 3 demi do do do do. RAYMOND CAHUZAC. 24 aout 34, Vieille-Levée.

CHAMPAGNE de la marque "Ducal Grape" et Couronne, constamment en mains et à vendre par RAYMOND CAHUZAC. 24 aout 34 rue Vieille Levée.

VIN, etc—En débarquement du navire Afghan, de Bordeaux, 30 caisses de 12 bouteilles, vin vieux Currier et Haut Brion. 4 barriques vieux vin mêmes marques. 24 demi do do do. 25 caisses prunes sèches en paquets, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24 aout 34 rue Vieille-Levée.

ABSYNTHE de la marque Sauvajol, Brunelon & Co, reçue par les derniers arrivages, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24 aout 34 Vieille Levée.

VIN en caisses—300 caisses de la marque Margaux, à vendre en magasin par RAYMOND CAHUZAC, 24 aout 34 rue Vieille-Levée.

VIEUX RHUM—2 barriques vieux rhum de la Jamaïque de 1805, à vendre par J. P. BERCIER & Co. 24aout 34, Vieille Levée.

CHAUX de Thomaston—1,000 barils chaux de Thomaston, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 24aout 34, Vieille Levée.

GOUDRON BRAI RESINE—1,000 barils à vendre par J. F. BERCIER. 24aout 34 rue Vieille Levée.

GENIEVRE de New York, marque de la double ancre et grand imitation, eau de la Nouvelle-Angleterre, en quarts, pipes et barriques, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 24aout 34, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Afghan, et à vendre par le soussigné: 20 barriques vin pour famille; 100 caisses Château Bel Air. 20 do Haut Sauterne. 20 demi-pipes cognac, 4me preuve. 150 doz. [illegible] de Bordeaux, de la marque Ducard fils. D. LABATA.

[illegible] en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 24 aout 34, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en mains et à vendre à des prix modérés, par J. M. CABALLERO, 24 aout 34, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPE—Qualité supérieure, marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 24 aout 34, Vieille-Levée.

SALSEPAREILLE—20 balles salsepareille, des meilleures qualités, à vendre par J. M. CABALLERO, 24 aout 34, Vieille Levée.

GOMME DE COPAL—Plusieurs caisses en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 24 aout 34, Vieille-Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—125 caisses en débarquement du navire Kentucky, à vendre à bon marché par G. V. DUNBAR, 24aout 30, rue de la Douane.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE AVEC DESINFECTION ET FOSSES INODORES PORTATIVES. TRIMAILLE, Entrepreneur, Passage de la Bourse, No 9, Entre St-Louis & Conti. 23aout—1an Et encoignure Camp et Poydras.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, le 22 août 1848.

CONFORMEMENT à la section 6 de l'acte pour égaliser la représentation dans les Conseils Municipaux de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 29 janvier 1847, les soussignés Maire et Recorders des différentes Municipalités de la ville de la Nouvelle Orléans, se sont assemblés aujourd'hui au bureau du Maire de la Nouvelle-Orléans, et la ont procédé à l'examen des retours de l'élection qui a eu lieu samedi, le 19 du courant, dans le second district de la Première Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans pour un alderman pour représenter ce district dans le Conseil de la dite Municipalité, et certifient par le présent que le résultat suivant est exact.

Wm. Silk a reçu 167 voix.
Pat. Shiels 60 "
A. F. Burt 38 "
Blanc 2 "

Nous déclarons en conséquence M. Wm. Silk dûment élu alderman du 2e district du Conseil de la Municipalité No. Un.

(Signé:) A. D. CROSSMAN, Maire.
(Signé:) JOS. GENOIS, Recorder de la Municipalité No. Un.
(Signé) JAS. GOLDING, agissant comme Recorder de la Municipalité No. Deux.
Pour copie conforme, H. BIER, Commis. 23 aout

A VENDRE, en débarquement du navire Afghan, de Bordeaux: 25 quarts de pipe eau de vie, J. Brand. 7 do do Cognac, 1807 (Jean Louis). 30 barriques vin rouge Bourg côtes 1844. 29 do do Montferrand, 1846. 10 do do Médoc, 1844. 11 do do St Estèphe Médoc 1844. 12 do do St-Julien Médoc 1844. 54 barils vin blanc Sauterne. 54 do do Haut Barsac, par J & J TARDOS, 15 Conti.

VIN ROUGE—En déchargement du navire Afghan, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 40 barriques St Julien, Médoc. 40 do Montferrand. 40 do St Estèphe, Médoc. J. F. BERCIER & Co, 23aout 34, Vieille-Levée.

SARDINES—1,000 boîtes, 1000 deux tiers, 2000 demi et 1500 quarts de boîtes sardines à l'huile, reçues par le navire Afghan, de Bordeaux. A vendre par S. D. GRATIAA, 23 aout 35, Natchez.

EN magasin—1,000 boîtes et 1000 deux tiers de boîtes sardines, à vendre par S. D. GRATIAA, 23 aout 35, Natchez.

TRUFFES ET PATES TRUFFÉS—150 boîtes et 300 demi boîtes truffes du Périgord; 50 boîtes, 3000 demi et 3000 quarts de boîtes pâtés truffés, à vendre au débarquement de l'Afghan, par S. D. GRATIAA, 23 aout 35, Natchez.

CEPES ET CHAMPIGNONS—300 boîtes et demi boîtes cèpes, à l'huile; 200 do et demi boîtes champignons au naturel, à vendre au débarquement de l'Afghan, par S. D. GRATIAA, 23aout 35, Natchez.

PETITS POIS—300 boîtes et demi boîtes petits pois, reçus par l'Afghan; 600 boîtes et demi boîtes petits pois en magasin, à vendre par S. D. GRATIAA, 23aout 35, Natchez.

FRUITS AU JUS—47 caisses fraises et fruits au jus bouchés à l'émerie, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre au débarquement de l'Afghan, par S. D. GRATIAA, 23aout 35, Natchez.

VINAIGRE DE VIN BLANC—10 barils reçus par le navire Afghan; 25 barriques en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA, 23aout 35, Natchez.

VIN DE XERES—10 demi pipes, 20 quarts et 175 huitièmes, différentes qualités, importé directement, et ayant le privilège du drawback, à vendre par S. D. GRATIAA, 23aout 35, Natchez.

CHAMPAGNE—150 paniers marque de Lacour, bouteilles et demi bouteilles. 20 paniers cachet vert en bouteilles et demi do de Heidsick & Co. A vendre en débarquement du navire Afghan, par S. D. GRATIAA. 23 aout 35, rue Natchez.

GOUDRON, Brai, Résine et Térébenthine—1000 barils des chantiers de Wilmington, à vendre par ALF. KEARNY & Co, 23 aout 25, rue des Magasins.

GOUDRON, brai et résine—1000 barils résine de Wilmington, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 22 mai 25, rue des Magasins.

PRIX RÉDUITS. Chemin de fer du golfe du Mexique. Encoignure Champs-Elysées et Bons-Enfants, 3me Municipalité. A PROCTORVILLE—Lac Borgne. Distance, 27 milles. Prix du voyage: à partir du 15 août, 50 cents; enfans et esclaves: 25 cents. ARRANGEMENT D'ETE. Départs de la ville. A 6 heures A. M. A 12 heures M. A 9 heures A. M. A 6 heures P. M. Départs du Lac Borgne. A 5 heures et demie A. M. A 1 heure P. M. A 8 heures et demie A. M. A 6 heures P. M. Restaurant et Hôtel à Proctorville, Lac Borgne, tenu par M. Fernando [illegible]. Le steamer anglais touche à l'île aux Vaisseaux le 1er de chaque mois, en allant à la Vera Cruz, et le [illegible] de chaque mois, à son retour pour [illegible]. 23 aout

ECRITURE. MM. DOLBEAR, rue de Chartres, No 38 et No 15, rue du Camp, invitent les dames et messieurs à visiter leurs classes d'écriture. Les jeunes gens qui désirent obtenir de bonnes situations à l'ouverture des affaires doivent s'appliquer à former leur main. Depuis 6 ans jusqu'à 60 ans on peut obtenir une belle écriture commerciale en quelques semaines. Heures des cours de 9 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et 7 à 9 heures P. M. 7 juil

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. Le 19 août 1848.

AVIS est par le présent donné que l'encanteur de la Municipalité No. Un vendra, le jeudi, 24 du courant, à midi précis, sur les lieux, et sous la surveillance du voyer, les bâtisses qui se trouvent sur la continuation de la rue du Quartier à partir de la rue St-Claude jusqu'à la rue Tremé; et aussi sur la continuation de la rue Galvez entre Ursulines et Hôpital. L'acquéreur devra faire enlever les dites bâtisses immédiatement après la vente. A. D. CROSSMAN, Maire. 21 aout

Liquidation. TOUS ceux qui ont des réclamations contre Evins & Dartigues, (Franklin, La.), sont priés de les présenter au comptoir de MM. Follain & Bellocq, Nouvelle-Orléans, ou à la résidence du soussigné à Franklin, Louisiane. EVINS & DARTIGUES, en liquidation. J. V. DARTIGUES, chargé de la liquidation. 17 aout—2w 2 pc

$10 DE RÉCOMPENSE. PARTIE marronne le 15 courant, la mulâtresse ANNA, blanchisseuse, âgée de 25 à 30 ans, appartenant à M. L. T. Caire. Elle est de taille moyenne, ordinairement coiffée en cheveux, et parle anglais et français. Une récompense de $10 sera donnée à quiconque la conduira à la geôle ou rue Dumaine, entre Bourgogne et Remparts, No. 182. 23aout

CHEVAL PERDU—Un poney brun s'est échappé dimanche soir, 20 courant, de la rue Triton; il n'avait qu'une corde au cou. Une récompense raisonnable sera payée à la personne qui le ramènera chez C. J. WHEELER, 22 aout 5, Bank Place

GRAINES fraîches de jardinage, garanties être de la récolte de 1848, par les barques Cora et Virginia, de Philadelphie, Choux, Navets, Rutabaga, Epinards, do Blanc plats, Radis, do Têtes rouges. A vendre à des prix modérés par D. MAUPAY, 21aout 95, Camp.

SUCRE raffiné de Boston.—300 caisses sucre en pain, écrasé et en poudre, à vendre par H. A. NORCROSS, 21aout 60, rue des Magasins.

BLANC DE BALEINE—200 caisses en déchargement des navires Mozart et Georgia, à vendre par H. A. NORCROSS, 21aout 60, Magasins.

POIVRE—800 sacs en déchargement des navires Mozart et Georgia, à vendre par H. A. NORCROSS, 21aout 60, Magasins.

CAFE—100 barils en déchargement des navires Mozart et Georgia, à vendre par H. A. NORCROSS, 21aout 60, Magasins.

SALERATUS—20 barriques saleratus, à vendre par H. A. NORCROSS, 21aout 60, Magasins.

MAQUEREAUX—60 barils No. 3, L, à vendre par H. A. NORCROSS, 21aout 60, rue des Magasins.

CAFE DE JAVA—300 sacs, à vendre en magasin par H. A. NORCROSS, 21aout 60, rue des Magasins.

PIMENT—50 sacs piment, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS, 21aout 60, Magasins.

THE—Des boîtes de 13 et 6 livres à boîte, impérial et poudre à canon, de caisses impérial et poudre à canon, 60 demi boîtes de Pouchong, à vendre par H. A. NORCROSS, 21aout 60, Magasins.

CAFE DE RIO—500 sacs, à vendre en magasin, par H. A. NORCROSS, 21aout 60, Magasins.

EPICES—3000 nattes de casse, à vendre en magasin par H. A. NORCROSS, 21aout 60, rue des Magasins.

CAFE de Rio—[illegible] sacs café de Rio, à vendre par J. W. STANTON & Co, 21aout encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE de la Havane—300 sacs qualité supérieure à vendre par J. W. STANTON & Co, 21 aout encoignure Magasins et Lafayette.

BOTTES, souliers et brodequins—100 caisses en débarquement des navires Mozart et Georgia, à vendre par R. G. HOBBS, 21aout 72 rue de la Douane.

EN débarquement du brick Titi, de la Havane, 8 barils gelée de Goyave et Marmelade, en petites boîtes, à vendre par LABORDE & XIQUES, 21 aout 31, Commune.

SUCRE blanc de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 21 aout 31, rue Commune.

CIGARES—Un grand assortiment des marques les plus célèbres de la Havane, toujours en mains et à vendre par LABORDE & XIQUES, 21 aout 31, Commune.

INDIGO—Quelques surons indigo de Guatemala, à vendre par LABORDE & XIQUES, 21 aout 31, rue Commune.

MIEL BLANC de la Havane, en barils, à vendre par LABORDE & XIQUES, 21aout 31, rue Commune.

CONFITURES de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 21 aout 31, Commune.

SACS DE PITRE neufs et de seconde main à vendre par C. J. WHEELER, 21 aout No 5, Bank Place.

BRIQUES A FEU anglaises—2,000 briques à vendre par C. J. WHEELER, 21 aout 5, Bank Place.

SEL—1,000 sacs sel fin de Liverpool, pour clore une consignation, à vendre par C. J. WHEELER, courtier, 21 aout No 5, Bank Place.

Graines fraîches de jardinage. Garanties être de la récolte de 1848.—Le soussigné vient de recevoir de M. Landreth, à Philadelphie, les graines ci-après, savoir: Choux et laitue assortis, chicorée. Epinard à feuilles rondes. Navets assortis, poireaux d'Ecosse. Panais, pois, haricots, etc, etc. Le tout à vendre à meilleur marché que partout ailleurs en ville. WM. DINN, 19 aout No. 11 rue Commune

CIGARES DE LA HAVANE—40,000 marque el Refugio. 30,000 do la Fraganacia. 1,100 paquets de cigarettes en débarquement du brick Titi, et à vendre par B. VALLS, 19 aout 37 Commune

DAMEJEANNES—300 damejeannes de 5 gallons, en débarquement du navire Hannibal, du Havre, à vendre par AUG. MOLIER, 23 jt rue St Louis, No 20.

CHAUX—760 barils bonne chaux fraîche de la carrière du Cap Girardeau, à vendre par P. M. MONTREAUX, Rue St Louis et Vieux Bassin, au Marble Yard. 1er juillet

CHAUX—1000 barils chaux de Morristown ou Philadelphie, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7aout

CRINS POUR PLATRIER—1000 barils et sacs, à vendre par JOHN HAYMAN & CO, 78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7aout

CIMENT DE ROSENDALL—300 barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7aout

TERRE A FEU—600 barils terre à feu, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7aout

PLATRE—800 barils plâtre Wotherspoon et Creton, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7aout

100 barriques cendres de soude, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, et 11, Magasins rouges, 3e Municipalité. 7aout

MELASSE—60 barils mélasse et 150 sacs de poivre, à vendre par C. J. WHEELER, 7 aout 5, Bank Place.

VIEUX COGNAC très supérieur, ayant droit au drawback, 20 quarts et 10 huitièmes pipes de la marque Pinet, Castillon & Co, en débarquement du navire Cato, à vendre par F. JORDY, 21jn—10t No. 10, rue Conti

MOUCHOIRS DE MADRAS et de Ventapolam, nouveau patron—10 caisses venant d'arriver et à vendre par HARROD, DARLING & Co, 21jn—6 49, rue Commune

A VENDRE—Un million de briques de qualité supérieure, que nous livrerons soit à la briqueterie soit en ville, à des prix fort au-dessous des prix de marché. WYLIE & BOANA, 11juil 29, Vieille-Levée.

TEREBENTHINE—A vendre à bas prix par ALFRED KEARNY & Co, 26 juil 25, rue des Magasins.

500 balles de couvertures 3 points, qualité supérieure, à vendre par B. DE GORE & REYLARD, 21 juin 31, rue des Magasins.

PENDANT mon absence de cette ville M. Edward Barnett est mon agent autorisé. J. H. WILSON. 16 juin—3

BEUF—30 barils, à vendre par C. J. WHEELER, 16 aout 5 Bank Place

HOUBLON—[illegible] acide sulfurique, acide muriatique, acide nitrique, [illegible] en débarquement [illegible] à vendre. H. BONNABEL. 6juin Encoig. Natchez & Tchoupitoulas

TABAC—[illegible] 20 juin.

A VENDRE—Une IMPRIMERIE pour livres et ouvrages de ville, bien fournie de caractères, ayant une presse super-royale et une presse à cartes, nouveau genre.—On pourrait prendre des arrangemens pour la publication d'un journal à la campagne. S'adresser au No 29, passage de la Bourse. 15 aout

Mr. D. C. Gilbert est notre agent durant notre absence de la ville, par acte passé devant A. Chiapella, N. P. 14 aout DE FOREST & Co, 20 rue de la Douane

Mr. D. C. Gilbert est mon agent pendant mon absence de la ville. N. W. CHITTENDEN. 14 aout 20 rue de la Douane

ON demande une nourrice sans enfant, blanche, de couleur ou esclave. Une personne dans une de ces conditions trouvera de l'emploi dans une bonne famille. S'adresser au bureau de l'Abeille. 18 aout

EN déchargement du navire Afghan, de Bordeaux: 100 quarts-pipes eau de vie Ph. Godard. 100 barriques vin rouge, [illegible]. 210 caisses St-Julien, 45 demi barriques vin blanc, A vendre par E. ROCHEREAU & CO. 22 aout 17 et 19 St-Louis.

A Vendre, en débarquement du navire Afghan, de Bordeaux, 40 barriques vin rouge St Estèphe & Ludon. 30 barils vin blanc Haut-Sauterne. 30 caisses de 24 1/2 bouteilles vin blanc Haut-Sauterne. 140 caisses de 12 bouteilles vin blanc Haut-Sauterne. 20 paniers de 6 bouteilles guignolet d'Angers. 37 do de 12 do do do. 50,000 bouchons à damejeannes. 60,000 do longs superfins. 60,000 do 1,1 longs do. 200 caisses absinthe Sauvageois, Brunston & Co. 24 caisses fruits à l'eau de vie. par FOUCHET fils, 22aout 19, rue Conti, entre Chartres & Levée.

EN déchargement du navire Afghan, de Bordeaux; 15 quarts barriques vieux Cognac, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 22 aout 25 Vieille Levée.

EN débarquement du Titi, de la Havane: Cire blanche belle, Racine de Calaguala, Charpie espagnole, Beurre de cacao, Huile d'amande douce, Fleurs de sanguinaire, à vendre par P. CUBACHS, 22 aout encoig. Condé et St Philippe.

VIN de Catalogne en pipe, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUBACHS, 22 aout encoig. Condé et St Philippe.

VIN claret de San Vicente en barils de 10 à 20 gallons, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUBACHS, 22 aout encoig. Condé et St Philippe

VIN Oporto doux, qualité supérieure, en quart de pipes, à vendre par P. CUBACHS, 22 aout encoig. Condé et St Philippe.

VIN rouge doux, Pure juice, en barils, à vendre par P. CUBACHS, 22 aout encoig. Condé et St Philippe

BOUCHONS—25 balles de 12,000 bouchons pointus, à vendre par P. CUBACHS, 22 aout encoig. Condé et St-Philippe.

HUILE VITRIOL—60 tourilles huile vitriol, à vendre par P. CUBACHS, 22 aout encoig. Condé et St Philippe

HUILE DE LIN—15 barils huile de lin, qualité supérieure, à vendre par P. CUBACHS, 22 aout encoignure Condé et St Philippe.

CERISES A L'EAU DE VIE—250 caisses avec de belles étiquettes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 21aout 17 & 19, St Louis

VIN ROUGE—3,000 caisses des différentes marques St-Julien, St-Estèphe, Cantenac, Château Latour, Beychevelle, Batailley, Mouton, Margaux, Léoville, Lafitte, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 21aout 17 et 19, rue St Louis.

ABSINTHE—120 caisses absinthe des marques Dubois, père & fils, Vernon et Lecoultre, Sauvajol et Brunelon, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 21aout 17 et 19, St-Louis.

VIN BLANC—60 demi barriques Haut-Sauterne, qualité supérieure, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 21aout 17 & 19, rue St-Louis.

CHAMPAGNE—300 paniers nouvellement importés et des marques suivantes: Fouchet Vincent Olivier & Co, Chanoine et Dagonet; les Ange Bleus, Ancre, Tour, Cygne, à vendre par E. ROCHEREAU, 21 aout 17 et 19, rue St-Louis.

SARDINES—en boîtes, 2/3 de 1/2 do, et 1/4 do, des marques Philippe et Canaud de Nantes, Colsiet et Martin La Roche & A. Camus, do, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 21 aout 17 et 19, rue St-Louis.

PETITS POIS, venant d'arriver, en boîtes et demi boîtes, des marques de A. Camus, et Comte et Martin par E. ROCHEREAU, 21 aout 17 et 19, rue St-Louis.

DEPOT GENERAL des Conserves alimentaires de la fabrique de MM. LANGLAIS & Co., à St Louis (Missouri). Les soussignés préviennent les marchands et les consommateurs que le seul dépôt de ces Conserves est établi chez eux. On y trouvera constamment le choix le plus varié, et que tous les ordres qu'ils recevront seront remplis avec promptitude. [illegible] PERBOS Frères, 13 juin—1an Encoig. Royale et Dumaine.

EAU-DE-VIE—100 quarts pipes 4me preuve, [illegible]. 6 demi pipes 4me preuve J. S. Godard. 3 quarts do do do M. Castillon Jr, 1825. 24 do do do Jas et A. de Lafontaine. 10 demi do do do. 6 quarts do do do. 10 demi do 3e preuve, Rochelle, Coralet, Martin. 3 quarts do do do de Seignette. 10 demi do do. 2 do do do M. Castillon. 3 do do do James Hennessy. 3 quarts do do do. 3 demi do do Pinet Castillon & Co. 4 quarts do do do. 20 demi do do J. J. Dupuy. 20 quarts do do do. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 21aout 17 et 19, rue St-Louis.

COGNAC dans les magasins de la Douane: 18 quarts cognac, 4me preuve E. Dubuc; 30 bouteilles do [illegible] de fine champagne. A vendre par PERBOS FRERES, 21aout enc. Royale et Dumaine.

ABSINTHE ET KIRSCHWASSER—75 caisses de la marque Armand Louis & C., à vendre par PERBOS FRERES, 21aout enc. Royale et Dumaine

REÇU par le steamer Iowa, de St Louis, et à vendre par les soussignés: [illegible] 10 caisses pâtés assortis, 5 do gelée de groseilles, 3 do de framboises. PERBOS Frères. 21 aout Encoig. Royale et Dumaine

VIN en caisses—1000 caisses vins des marques St-Julien, St-Estèphe et St-Emilion, à vendre par PERBOS FRERES, 21aout Encoig. Royale et Dumaine

A VENDRE par les soussignés à des prix modérés, 150 barriques vins rouges des marques St. Emilion Nos. 1 et 1, St. Estèphe Médoc, Haut St. Emilion, St. Julien Médoc, Haut Brion, Gruaud Larose, Château Margaux et Château Lafitte, 30 demi barriques mêmes marques. F. & J. LACOSTE. 18aout 165, rue Royale

VINS—300 caisses vins St. Julien Médoc, Cantenac St. Laurent, St. Emilion Nos. 1 et 2, Haut St. Emilion, Haut Brion, Château Margaux, Château Lafitte, Barsac, Haut Barsac et Haut Sauterne. F. & J. LACOSTE, 18aout 165, rue Royale

50 caisses kirchewasser et absinthe, 1re qualité; 25 caisses vins d'Espagne assortis; 20 do curaçao et marasquin, do; 100 do fruits assortis, tels que cerises, prunes et poires; 150 paniers anisette superfine; 100 do bouteilles vides; 150,000 bouchons assortis. F. & J. LACOSTE, 18aout 165, rue Royale

EN débarquement du brick Picard, venant de Marseille: 300 paniers huile d'olive, marque Ragacigalupi, en bouteilles de 24 onces. EN MAGASIN: 100 barriques vin de Bordeaux ordinaire, à vendre par D. LABATA. 17 aout Nos. 8 et 10 rue Jefferson.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—1,000 caisses en magasin et en débarquement des navires Norfolk et Mozart, à vendre à bas prix par FROST & Co, 17aout 10, Magasins.

200 QUARTS vin doux de Porto de la marque F. Durand, en débarquement du brick Picard, de Marseille, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 aout 15, Conti.

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 14aout 22, rue St-Louis

SERRURES françaises—Un assortiment de différents numéros, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET. 14aout 22, rue St-Louis.

COTON—50 balles coton à chemises de Russel Glover, de Liverpool, venant d'arriver et ayant droit au drawback, à vendre par WYLIE & BOANA, 14aout 29, Vieille Levée.

CHAUX—300 barriques chaux fraîche de Thomaston, à vendre par C. J. WHEELER, 14 aout 5 Bank Place

VIN ROUGE EN BARRIQUES—30 barriques Haut-Brion et Haut-Talence; 75 demi barriques do do. A vendre par AUG. MOLIER, 12juil No. 20, rue St-Louis

LIQUEURS ASSORTIES—100 caisses liqueurs fines et surfines, à vendre par AUG. MOLIER, 12juil—6t No 20, rue St-Louis.

VIN BLANC—500 caisses Haut-Sauterne et Haut Barsac, en 1/2 bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER, 12juil—6t No 20, rue St-Louis.

DIVERS—300 boîtes et demi boîtes truffes; 3,000 boîtes et demi boîtes petits pois; 2000 boîtes, demi et quarts boîtes pâtés truffés, à vendre par S. D. GRATIAA, 1 aout 35, Natchez.

SUCCÈS AU HÉROS DE BUENA VISTA. 450 Caisses VINO TINTO, ayant étiquettes [illegible] le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. [illegible] à vendre par J. F. BERCIER & Co. [illegible] 34, rue de la Vieille Levée

LE soussigné [illegible]

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER. Remède actif et certain pour les Vers, GARANTI PUR VÉGÉTAL.

UN fait démontré par l'expérience et admis comme positif par les médecins les plus distingués, est que les trois quarts des maladies qui arrivent chez les enfants, sont occasionnées par les vers. Des milliers de pauvres petites créatures meurent tous les ans de cette maladie parce qu'elle n'a pas été reconnue ou qu'elle a été attribuée à une autre cause que la véritable. De grands nombres de préparations ont été recommandées comme vermifuges, mais l'expérience a fait connaître leur inefficacité. Le but vient enfin d'être obtenu, le remède est trouvé, et ce remède n'a jamais manqué de détruire les vers lorsqu'ils existaient. Cette assertion est soutenue par le témoignage des médecins du plus grand talent et ceux des personnes les plus respectables du pays. Ce remède est le Vermifuge Canadien de Winer. Il opère sans danger et est plus facile que tout autre.

Voici quels sont les symptômes qui indiquent l'existence des vers: Teint pâle et couleur de plomb [illegible] regard lourd et triste, [illegible] la lèvre supérieure gonflée, [illegible] du nez qui force le malade à se frotter le nez, [illegible] rêves effrayants qui parfois font [illegible] des dents, appétit irrégulier, parfois vorace et parfois nul.

Nous pourrions ajouter aux certificats suivants, un grand nombre d'autres, mais nous pensons que ceux-ci sont suffisants pour établir ce fait, que le Vermifuge Canadien de Winer est le premier remède du pays contre les Vers.

TÉMOIGNAGE DES MÉDECINS.

Nous soussignés ayant fréquemment employé une médecine préparée par John Winer de cette ville, et désignée sous le nom de Vermifuge Canadien de Winer, étant parfaitement convaincus de son efficacité, le recommandons avec confiance comme remède certain et sans danger pour la destruction des vers. G. O'REILLY, Licencié du Collège Royal de chirurgie d'Irlande. G. W. DICKINSON, Membre du Collège Royal de chirurgie de Londres.

Du Rev. J. Flanagan de [illegible]. C. W. J. Winer. Monsieur, J'ai fait usage de votre Vermifuge Canadien et j'ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. L'expulsion des vers a toujours suivi l'administration de votre remède, et ma famille aussi bien que les personnes de ma connaissance qui s'en sont servi, le préfèrent à tout autre vermifuge et prouvent son efficacité. Son effet est toujours certain et les enfants le prennent sans difficulté, ce qui est un grand point obtenu. Je suis respectueusement, &c. JOHN FLANAGAN.

16 Juillet 1845. Les médecins font maintenant usage du Vermifuge Canadien de Winer. Cette médecine est une simple composition végétale et peut toujours s'administrer avec la plus grande sécurité. Le résultat est toujours infailliblement la destruction des vers.

Les Agents ont reçu plus de mille certificats des planteurs, des marchands et des médecins, témoignant de l'efficacité et de l'infaillibilité de cette médecine.

Garantie dans tous les cas.

Préparé par John Winer seulement, pharmacien-droguiste à Hamilton, Canada, et John Winer & Co, 83, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats-Unis.

Le propriétaire saisit cette occasion de dire au public de se méfier des bruits que certaines personnes ont fait courir, prétendant que ce vermifuge contient du mercure. Il répète que sa composition est entièrement végétale et peut être administrée en toute circonstance en parfaite sécurité.

A vendre en gros et en détail à la Nouvelle-Orléans chez J. Wright & Co, 151, rue de Chartres; Dupuy Jr; F. P. Ducoing et P. A. Bertrand, ainsi que chez tous les pharmaciens des Etats Unis, Antilles et Canada. 1aout—6m

Remède magique de Dalley. Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main. Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

Sirop de Daphnine. de P. A. Bertrand, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale. L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité. Aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. 30 juin

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Dépôt chez P. A. Bertrand, Encoignure Royale et Bienville. La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles [illegible]. Il faut donc à tout prix expulser ces vers [illegible] le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

Spécifiques pour les Maladies Secrètes. CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement. On les trouve à la pharmacie de J. Duclos, rue de la Levée, No 7, vis-à-vis le marché du port, 3e municipalité. 20 juil—1an

20 caisses kirchewasser, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout—10t 27, rue St Louis.

50 paniers Champagne en demi et grandes bouteilles, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

30 caisses fruits à l'eau-de-vie, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis

50 caisses fruits au sirop et au jus, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

500 demi-boîtes sardines, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

50 caisses vin Muscat, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

10 balles de 30,000 bouchons fins pointus, à vendre par MARTIAL PEYRET & CO, 14 aout 27, rue St-Louis.

VIN de Marseille.—100 barriques vin rouge de Marseille, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

50 barils de 30 et 20 gallons de Xérès, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

30 barils vin Muscat, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

20 barils vin de Porto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

20 barriques vin vieux de Bordeaux pour famille, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

20 caisses Vermouth, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

50 caisses absinthe, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 14 aout 27, rue St Louis.

J. H. LOBRE & CO., MAGASIN DE MERCERIE, 64 rue de Chartres, entre Bienville et Conti. NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous avons reçu un nouvel assortiment de Soie, Perles, Glands, Anneaux et Aiguilles à crochet pour bourses et sacs. 2 aout.

LE Docteur E. BOULIN, de la Faculté de Paris, ancien chirurgien aux hôpitaux de l'armée d'Afrique, après onze années d'exercice à la Martinique, son pays natal, vient se fixer à la Nouvelle-Orléans. Il a l'honneur d'offrir ses services aux habitants de cette ville. Il demeure rue de Bourgogne, No 161, entre St Pierre et Toulouse. 2 aout—1m

Docteur J. Baron Clements. CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brinton. 21 juin—6m

Le Docteur P. Vander-Linden, INSPECTEUR général du corps médical et des hôpitaux militaires de la République mexicaine, a l'honneur d'offrir ses services comme médecin et chirurgien au public de cette ville. Il demeure rue Bienville, No 71, coin de la rue Royale. 23 juin—2 m.

SUCRE Havane—201 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du P Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25 juill 25, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—270 caisses sucre blanc et jaune, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25 juillet 25, Vieille Levée.

CIMENT ET PLATRE DE PARIS—300 barils ciment de Rosendale, Nelson et Keator. 300 barils plâtre calciné Wotherspoon, en débarquement de la barque Claremont et à vendre par JOHN STROUD & Co, 1aout 146, rue Commune.

BRIQUES A FEU—25,000 briques à feu de Pensacola, en débarquement de la goélette Pensacola, et 50,000 de Pittsburg et à vendre par JOHN STROUD & Co, 1aout 146, Commune.

CHAUX—6000 barriques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN STROUD & CO, 1aout 146, rue Commune

VIN—30 barriques vin rouge Montferrand, 30 barriques vin rouge St Julien Médoc, 30 do vin rouge vieux de [illegible], 30 do do do do extra St Emilion, 30 do do do do de Château Lafitte, 25 demi barriques vin rouge vieux St Julien, 200 caisses vin rouge Château Margaux, 30 do do vieux St Julien, 100 do do blanc Haut-Sauterne et Haut-Barsac. 15 do absynthe suisse, 15 do kirsch do, 300,000 bouchons fins, 200,000 do do pointus, 10,000 do pour damejeannes, 90 caisses vieux Cognac, 1/4 pipe vieux Cognac. Liqueurs, anisette, fruits à l'eau-de-vie, sirops, cornichons, &c., &c., à vendre par DUBOCH F., 77, rue St Louis, 30 mai entre Bourbon et Royale.

300 caisses vin Château Margaux; 100 barriques vin St-Julien et Montferrand; 100 caisses vin blanc vieux Sauterne et Barsac, cerises, abricots, prunes poires à l'eau de vie, absinthe, kirsch, eau de fleurs d'oranger, damejeannes, et autres articles d'importation récente, à vendre par DUBOCH F., 30 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Librairie de Victor Hebert, 149 rue de Chartres. NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES: ON vient de recevoir à cette librairie, par le navire Hannibal, du Havre, les ouvrages suivants: [illegible]

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX. PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES. (Ancienne maison de Mme [illegible]), Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.

CET Etablissement, qui occupait, depuis quinze ans, l'ancien temple de l'Eglise Evangélique française, et les bâtimens adjacens [rue des Remparts, encoignure Bienville], a été transféré, en mars dernier, rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.

Le nouveau local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, est vaste, commode et parfaitement aéré. Des cours élevées, deux grands jardins réunis en un seul, et s'étendant jusqu'aux Remparts, offrent, pour les récréations, un emplacement agréable et salubre.

Ces améliorations, jointes aux soins consciencieux apportés à l'instruction et à l'éducation des Elèves, recommandent, plus que jamais, l'Institution de Mme Desrayaux à la confiance des familles.

Les familles sont respectueusement invitées à visiter l'Etablissement, le dimanche. 9juil—1nov

AVIS. A dater du 8 courant, MM. ADOLPHE LA NAUZE & ERNEST FILLEUIL sont associés à nos affaires. La raison sociale sera dorénavant P. A. Lanauze & Co. Nouvelle-Orléans, le 20 juillet 1848. P. A. LANAUZE. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de régler leur compte dans le plus bref délai. 22 juil—1m

Graines fraîches de jardinage reçues par le Crescent-City—Récolte de 1848. Le soussigné vient de recevoir de Philadelphie, par le steamship Crescent City, un grand assortiment de graines fraîches, garanties de la récolte de 1848, se composant comme suit: Choux, Betteraves, Carottes, Laitue, Salsifis, Panais, Navets, Radis. Les jardiniers du marché pourront s'assurer chez le soussigné à des prix modérés. Le soussigné reçoit de l'établissement de M. Maupay, de Philadelphie, son approvisionnement de graines au fur et à mesure qu'elles seront récoltées. D. MAUPAY, 11aout 95, rue du Camp

PEINTURE, HUILE ET ESSENCE—10 tonneaux peinture blanche pure No 1 et 2; 1000 liv. peinture verte de chrome de Paris. 1000 livres peinture noire, 1000 liv peinture jaune et rouge. 10 barils essence de térébenthine. 10 barils huile de lin. 6 barils vernis japan et copal; 2000 liv. litharge et minium, à vendre par P. CUBACHS, 17 aout Encoig. Condé et St Philippe.

AVIS AUX DRAYMEN. JE ne payerai aucun voyage de dray, excepté ceux qui auront mon ordre. P. CUBACHS, 17aout Encoig. Condé & St Philippe.

UN grand assortiment de marchandises sèches, tels que mercerie, bonneterie et parfumerie. F. & J. LACOSTE, 18 aout 165, rue Royale

TOUJOURS en mains un grand assortiment de médicaments et d'ouvrages pour suivre la méthode de F. V. Raspail. F. & J. LACOSTE, 18aout 165, rue Royale.

VINS ROUGES EN CAISSES—800 caisses vin rouge Cantenac, Pauillac, Médoc, St-Julien Médoc, Château Margaux, Château Léoville (vieux) Château Lafitte idem, en grandes et demi bouteilles à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout No. 147, rue Royale

VINS blancs en caisses—350 caisses vin blanc Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac, en grandes et demi bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout No. 147, rue Royale.

CONSERVES—3000 quarts, demi et grandes boîtes sardines; 50 quarts, demi et grandes boîtes pâtés truffés; 300 demi et grandes boîtes cèpes à l'huile; 150 do do do pois au beurre, 70 petits pots de fruits [illegible], 10 caisses prunes sèches en grands jarres, à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout No. 147, rue Royale.

FRUITS A L'EAU DE VIE—70 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis. 25 caisses prunes à l'eau de vie. 20 do poires do. 15 do pêches do, à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout 147, Royale.

FRUITS AU JUS—25 caisses fruits au jus, de la marque de Theyssonneau, à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout 147, Royale.

CHAMPAGNE & VIN MUSCAT.—75 paniers Champagne en grandes et demi bouteilles, des marques de la Clef et de la Couronne. 20 caisses vin muscat de Frontignan, à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout 147, Royale.

EAU de fleur d'oranger—30 caisses eau de fleur d'oranger, à vendre par NUMA LACOSTE, 17 aout 147, rue Royale.

BOUCHONS—60 milliers bouchons fins, surfins et superfins. 50 milliers bouchons à damejeannes, à vendre par NUMA LACOSTE, 17 aout 147, rue Royale.

SALAISONS—50 caisses anchois, olives, cornichons et câpres, à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout No. 147, rue Royale

SERINGUES—60 douzaines seringues à deux pompes, à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout No. 147, rue Royale

BOUTEILLES—300 paniers bouteilles vides de 20 et 22 onces. 50 paniers bouteilles [illegible], 30 do demi bouteilles [illegible] à vendre par NUMA LACOSTE, 17aout 147, rue Royale.

DAMEJEANNES—400 damejeannes de 5 gallons (vides); 40 damejeannes de 4 gallons; 300 do de 3 do; 121 do de 2 do; 131 do de 1 do. A vendre par NUMA LACOSTE, 17aout 147, rue Royale

LIQUEURS—20 caisses Marasquin superfin en grandes et demi-bouteilles, 300 paniers anisette extra-superfine, 150 caisses liqueurs fines, surfines et superfines, 10 caisses curaçao en grande et petite modèle, à vendre par NUMA LACOSTE, 17 aout 147, rue Royale.

HUILE PALMACHRISTI—Récemment reçue à vendre par P. CUBACHS, 17 aout Encoig. Condé et St Philippe.

Avis au Public. LE jury médical pour le département de l'Est du district de la Louisiane, a décidé dans sa séance du 1er juillet 1848 que M. L. J. Mayer et Favier sont nommés avocats dudit jury, chargés de poursuivre tous médecins, pharmaciens etc qui ne pratiquent pas légalement la médecine en contravention avec la loi de l'Etat. 10 juil—1m

Papiers peints—Papiers peints. LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment considérable de papiers et bordures pour tapisser les appartements: Papiers peints communs, ordinaires et fins. Bordures imitations, veloutées et dorées. Portant des premières manufactures de Paris. Les dessins sont plus nouveaux et du meilleur goût suivant la mode. Papiers peints communs de 12 à 20 cents le rouleau. do ordinaires de 25 à 35 do. do demi-fins de 40 à 50 do. do fins satinés de 30 à 75 do. do fins glacés de 75 à $1 do. do do de $1 à $1 50 do. au dessus. dito dorés, gaufrés et veloutés à des prix très modérés. Bordures imitation, de 75 cents à $1 50; bordures veloutées de $1 à $3 et au dessus; bordures veloutées et dorées de $4 à $5 et au dessus; [illegible] ciels de lits de toutes couleurs; [illegible] bordures et frises de tous les genres. VOR. HEBERT, Libraire et marchand de papiers peints, 149, rue de Chartres. 10 aout—15

OLIVES—75 caisses olives vertes françaises en déchargement et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 7aout 34, Vieille Levée.

BOUTEILLES—40 paniers de 120 chaque, bouteilles de Marseille, contenant 20 onces, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 7aout 34, Vieille Levée.

VINS DE FAMILLE—Les soussignés ont constamment en mains un bel assortiment de vins en barriques et barils. Leur stock se compose des marques suivantes: St Julien, St Estèphe, Pauillac, Queyries et Cantenac, qu'ils offrent de vendre à des conditions libérales. J. F. BERCIER & Co, 7aout 34, Vieille Levée.

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR. LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 133, entre les rues Villeré et Robertson. L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c. &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte, la paralysie, les scrofules, les engorgemens des glandes, [illegible] des articulations. [illegible] Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades. Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur. F. MAUBERRET. 1mai—1an

Cuisines patentées de Barbe. LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits [illegible] d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en [illegible] pour la cuisine, bains, etc. [illegible] en cuivre contenant 20 ou 30 gallons qui est placé de manière à recevoir [illegible]. Les personnes [illegible] invitées à venir et se convaincre de la supériorité de ces cuisines [illegible]. [illegible] & Co, No 201

$100 de récompense. PARTIE [illegible]